



2012: lois équitables pour  
le personnel domestique  
dans 12 pays

# TRAVAILLEURS/EUSES DOMESTIQUES

Joignez-vous à notre campagne pour  
les droits et la protection des  
travailleurs/euses domestiques

## Objectifs de la campagne « 12 ratifications en 2012 »:

- 12 ratifications de la Convention 189 de l'OIT sur un travail décent pour les travailleuses et les travailleurs domestiques
- Des réformes de la législation du travail qui accordent au moins aux travailleurs/euses domestiques le droit à un salaire minimum et à la protection sociale
- Syndicalisation de 12 000 + 12 000 travailleurs/euses domestiques dans le monde entier d'ici fin 2013. Comme les syndicats jouent un rôle unique dans les négociations tripartites concernant les législations du travail et les conditions de travail, il est important de soutenir les travailleurs/euses domestiques dans le cadre de l'établissement de syndicats forts et de leur donner accès à une formation sur le renforcement des capacités et les fonctions de direction.



## SOUTENIR LES TRAVAILLEURS/EUSES DOMESTIQUES À L'OCCASION DE LA JMTD Le 7 OCTOBRE

Des syndicats aux quatre coins du monde lanceront à l'unisson un appel à la justice sociale et à des emplois décents pour tous à l'occasion de la Journée mondiale pour le travail décent, le 7 octobre. La CSI a appelé ses organisations affiliées à lancer des actions, notamment contribuer à l'organisation des travailleurs/euses domestiques, sensibiliser à la campagne « 12 ratifications en 2012 » et lancer des actions dans le cadre de la campagne. Veuillez nous communiquer vos actions prévues pour le 7 octobre par courriel ([equality@ituc-csi.org](mailto:equality@ituc-csi.org)) ou les publier sur Facebook « 12 ratifications en 2012 » ou sur le site web de la JMTD: <http://www.wddw.org>

# La FIN DE L'ESCLAVAGE MODERNE



Plus de 50 millions de travailleurs et de travailleuses sont engagé(e)s pour accomplir des tâches au domicile d'un autre ménage aux quatre coins du monde. Ces travailleurs/euses domestiques sont chargé(e)s de nettoyer, de cuisiner, de faire la lessive, de s'occuper des enfants et des personnes âgées et de bien d'autres tâches.

- Leur travail est sous-évalué, sous-payé, invisible et n'est pas reconnu ni respecté. La grande majorité des travailleurs domestiques sont des femmes (82%), dont un grand nombre sont des migrants ou des enfants.
- Dans de nombreux pays, les travailleurs/euses domestiques sont exclu(e)s de la législation du travail et des régimes de protection sociale. Nombre d'entre eux se voient refuser le droit, aussi bien dans la loi que dans la pratique, de constituer un syndicat et d'y adhérer.
- Par conséquent, les mauvais traitements, l'exploitation, la violence, les abus sexuels et les violences physiques sont fréquents et demeurent, généralement, impunis.

L'agence de l'ONU qui traite des questions relatives au travail, l'Organisation internationale du travail (OIT), a adopté, en juin 2011, la Convention n°189 et la Recommandation n°201 sur les travailleuses et travailleurs domestiques.

La Convention n°189 reconnaît le droit des travailleurs/euses domestiques, notamment:

- de défendre collectivement leurs intérêts et constituer un syndicat;
- elle protège leur droit à un salaire minimum dans les pays où celui-ci est garanti;
- elle leur garantit un paiement mensuel ainsi que l'accès à la sécurité sociale, notamment en cas de maternité;
- elle accorde aux travailleurs/euses domestiques un jour de congé par semaine et régleme leur temps de travail;
- globalement, la Convention n°189 reconnaît le travail domestique comme tout autre travail et garantit que les travailleurs/euses domestiques soient traités comme tout autre travailleur en vertu de la législation du travail.

Cette Convention est entrée en vigueur depuis sa ratification par plus de deux pays.

## QUE POUVEZ-VOUS FAIRE?

- Faire pression sur votre gouvernement et convoquer des réunions tripartites pour exiger la ratification de la C189
- Organiser des événements publics pour promouvoir la ratification de la C189 de l'OIT et/ou des réformes de la législation du travail, notamment des marches, la remise d'une pétition aux députés/ représentants du gouvernement, des actions devant le ministère du Travail, etc.
- Diffuser le message à travers les médias (sociaux) en ce qui concerne la nécessité de respecter et de protéger les droits des travailleurs/euses domestiques



Campagne 12 ratifications en 2012: mobilisation pour les droits et la protection des travailleurs/euses domestiques

# JALONS DE LA CAMPAGNE « 12 RATIFICATIONS EN 2012 » :

## Ratification de la C189:

- Un premier jalon a été atteint en septembre 2012: la Convention n° 189 de l'OIT est entrée en vigueur suite à sa ratification par deux pays: l'Uruguay et les Philippines.
- Huit ratifications de la Convention n° 189 de l'OIT: Maurice, Italie, Bolivie, Nicaragua, Paraguay, Afrique du Sud, Uruguay et Philippines.
- La Colombie, l'Allemagne, la République dominicaine et l'Équateur ont achevé leur processus de ratification à l'échelle nationale mais ne l'ont pas encore notifié à l'OIT.
- Plusieurs pays sont déjà bien engagés dans le processus de ratification.

*Toutefois, il demeure important de maintenir la pression pour appeler à la ratification de la Convention 189 de l'OIT!*

## Réformes de la législation du travail:

- Les principales réformes ont été effectuées aux Philippines (janvier 2013), en Argentine (mars 2013) et au Brésil (avril 2013), où de nouvelles lois ont été adoptées en vue d'améliorer considérablement les droits des travailleurs/euses domestiques.
- Des réformes de la législation du travail ont également été adoptées dans plusieurs autres pays, notamment au Chili où la durée du travail des travailleurs/euses domestiques a été réglementée; en Espagne, où l'accès de ces travailleurs/euses à la sécurité sociale a été garanti; à Singapour, où un jour de repos hebdomadaire a été imposé pour les travailleurs/euses domestiques; au Vietnam, où le travail domestique a été reconnu pour la première fois par le nouveau Code du travail; et au Malawi, où le salaire minimum a été augmenté pour les travailleurs/euses domestiques.

## Organisation des travailleurs/euses domestiques:

- Des milliers de travailleurs/euses domestiques se sont affiliés à un syndicat et de nouveaux syndicats ont été établis au Paraguay, en République dominicaine, au Guatemala, au Costa Rica, en Colombie, en Égypte, en Angola, en Jamaïque, au Brésil et au Sri Lanka.

Pour plus d'informations et des mises à jour, consultez la section « Ressources » au verso de ce dépliant (page web « 12 ratifications en 2012 » de la CSI, les mises à jour quotidiennes sur la page « 12 ratifications en 2012 » sur Facebook et la page Facebook de l'IDWN).

JOIGNEZ-VOUS À  
NOTRE CAMPAGNE  
POUR LES DROITS  
ET LA PROTECTION  
DES TRAVAILLEURS  
ET TRAVAILLEUSES  
DOMESTIQUES



Les équipes de « 12 ratifications en 2012 » dans plus de 90 pays se sont jointes à la campagne.

# Ressources:

## CSI

- **Mises à jour et nouvelles quotidiennes: inscrivez-vous à la page 12 > 12 sur Facebook:**

<http://www.facebook.com/groups/231305920281513/>

- **Page web de la CSI « 12 ratifications en 2012 »**

<http://www.ituc-csi.org/domestic-workers-12-by-12>

- **La violence à l'égard des travailleuses domestiques n'a pas de frontières:**

<http://www.equaltimes.org/fr/in-depth/violence-against-domestic-workers-has-no-borders>

- **Publication conjointe ONU Femmes-CSI: Les travailleuses domestiques comptent aussi!** Guide pour convaincre les gouvernements de ratifier la C189 et d'adopter/mettre en oeuvre des réformes de la législation du travail: <http://www.ituc-csi.org/briefing-kit-domestic-workers> (en anglais)

- **Les pays du Golfe devraient réviser le contrat pour les travailleurs/euses domestiques – réaction de la CSI à un projet de contrat de travail standardisé pour les travailleurs/euses domestiques:**

<http://www.ituc-csi.org/les-pays-du-golfe-devraient?lang=fr>

## Autres ressources:

- **IDWN** (Réseau international des travailleuses domestiques) page web : <http://www.idwn.info/>

- **OIT:**

- **Notes d'information sur le travail domestique**

[http://www.ilo.org/travail/info/WCMS\\_155773/lang--en/index.htm](http://www.ilo.org/travail/info/WCMS_155773/lang--en/index.htm)

- **Rapport mondial de l'OIT 2013 sur les travailleurs domestiques:**

[http://www.ilo.org/global/publications/books/WCMS\\_200964/lang--en/index.htm](http://www.ilo.org/global/publications/books/WCMS_200964/lang--en/index.htm)

- **Guide pour l'élaboration de la législation du travail (en anglais):**

[http://www.ilo.org/travail/areasofwork/domestic-workers/WCMS\\_173365/lang--en/index.htm](http://www.ilo.org/travail/areasofwork/domestic-workers/WCMS_173365/lang--en/index.htm)

- **Un travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques:**

[http://www.ilo.org/actrav/info/fs/WCMS\\_189699/lang--fr/index.htm](http://www.ilo.org/actrav/info/fs/WCMS_189699/lang--fr/index.htm)

**Pour de plus amples informations, veuillez contacter la CSI:**  
[equality@ituc-csi.org](mailto:equality@ituc-csi.org)



## PARTENAIRES INTERNATIONAUX DE LA CAMPAGNE « 12 RATIFICATIONS EN 2012 »

CARITAS

IDWN

Global March Against Child Labour

PSI

Human Rights Watch

FOS

CES

Solidar

Anti-Slavery International

Solidarité mondiale

UITA

MFA

Amnesty International

